

INTERPELLATION

Auteur UDC, par Flavien Sauthier
Objet Quel exemple donne l'Etat du Valais?
Date 10.09.2019
Numéro 5.0448

Les étés durent de plus en plus longtemps et ont tendance à être de plus en plus chaud. De nombreuses communes en Valais doivent régulièrement demander à leurs citoyens de rationner l'eau potable par des interdictions d'arrosage. S'il est vrai que cette ressource tend à se raréfier en période de sécheresse, il convient à tous les acteurs qui en consomment d'y faire attention et de l'économiser.

Ces dernières années, ronds-points et plates-bandes fleurissent au gré des refontes et améliorations des routes. La mode afin d'y avoir de belles pelouses vertes et fleurs épanouies est d'y installer des arrosages automatiques qui sont, force est de constater, de véritables catastrophes.

Il n'est, en effet, pas rare de voir nombre de ces arrosages s'allumer de 20h00 à minuit, cela qu'il pleuve ou qu'il vente, qu'il fasse chaud ou froid et qui, de surplus, arrosent plus le goudron des routes juxtaposées que ces plantes en question.

Conclusion

Le rôle de tels installations n'est-il pas d'optimiser les ressources?

N'y a-t-il personne qui contrôle le fonctionnement de ces installations en fin de travaux?

Le canton ne doit-il pas être précurseur, exemplaire et rigoriste?